



Vaulx-en-Velin, le 27 novembre 2017

Réf. : ST - CL L - n°062

Destinataires : Groupements Sportifs
Comité Directeur
Comités Départementaux
FFVB

BUREAU EXECUTIF
Procès-verbal N°3
Réunion du 27 septembre 2017 à Grenoble

Présents : Christian Bernette (Skype), Michel Carras, Jeannine Druet (Skype), Jean Michel Ficheux (Skype), Corinne Lafitte, Daniel Maisonnial, Nathalie Turin, Pierre Vouillot.

Invitées : Cécile Mazet (Skype)

Excusée : Christelle Vignes (invitée pour parler réunion CRS avec ETR et sélections ARA)

1. Commissions

➤ Sportive :

Daniel fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 25 septembre avec les techniciens de l'ETR.

Sujet de la réunion : Fusion des championnats ex-Auvergne et ex Rhône Alpes.

Point de départ travail de Thierry Boutenet. Il est important que les clubs remontent les problèmes et leurs souhaits.

Lancement d'une enquête auprès des clubs pour connaître les vœux des clubs sur les formules de championnat, championnat A/R ou plateaux par exemple.

Des pistes ont été abordées en fonction des divisions, à voir dans le CR de la réunion transmis pour le moment uniquement aux participants à cette réunion.

Prochaine réunion sur le sujet planifiée début Novembre.

Le BE fait remarquer que cette date est tardive pour être sûr de tenir la date du 20 Novembre pour présentation au CODIR et ensuite être présenté à l'AG 9 décembre. Le BE demande à la commission sportive d'accélérer son travail, de faire des propositions pour le prochain BE.

Il est rappelé qu'en tant qu'élu la commission sportive doit se montrer force de proposition et être porteuse d'innovation et ne doit pas forcément attendre le retour des clubs pour avancer.

Le BE est d'accord pour envoyer le questionnaire aux clubs.

Date d'approbation : 20/11/2017

Date de diffusion : 27/11/2017

Auteur : Corinne Lafitte

Site internet : www.lravb.fr

➤ Technique :

En l'absence de Christelle Vignes, Pierre rappelle la proposition de la Fédé, pour les "grandes Liges" d'avoir 2 sélections ARA aux volleyades.

Un certain nombre de techniciens s'interrogent sur les avantages et les inconvénients d'avoir 2 sélections.

Compte tenu du nouveau format du CRE, il semble intéressant du moins pour cette année de faire le test des 2 sélections dans chaque genre.

La décision sera prise en fonction du coût que cela va engendrer, coût qu'il sera possible de déterminer seulement une fois le lieu connu.

➤ Statuts et règlements

Corinne présente les derniers ajustements au RGER, suite aux échanges avec Bernard Thivillier, après le dernier CODIR du 18 septembre où le RGER a été validé, ci-dessous la liste des ajustements demandés et des décisions prises.

- Précision sur l'article 4/1 : (en gras ce qui a été ajouté et validé)

"..L'équipe deux ou trois d'un club qui finit 1^{ère} à la fin de la saison, mais qui ne pourrait accéder, sera maintenue dans sa division. L'équipe classée seconde dans sa poule sera qualifiée d'office dans la division supérieure. **En cas de remplacement proposé, le GSA concerné peut accepter d'engager cette équipe dans l'épreuve concernée et peut également, sans conséquence, refuser ce remplacement**".

- Article 8/2 : Limitation des licences exceptionnelle, la FFV permet 2 mutations exceptionnelles, au niveau régional décision de rester à 1 seule.

"...**Une seule mutation exceptionnelle par équipe** pourra être délivrée, avec l'accord du club quitté, à un licencié qui a repris ou non sa licence durant la saison en cours, qui a été ou non inscrit sur une feuille de match et qui répond à l'un des critères suivants : ..."

- Article 19/2 : communication des résultats le dimanche : Bernard demandait à passer l'horaire à 18h00. Décision l'horaire reste **jusqu'à 20h00**, certains clubs ayant 3 matchs le dimanche.

"**, avant le samedi minuit si le match a lieu le samedi soir ou le dimanche 20 h 00, si le match a lieu le dimanche après-midi**"

- Article 16 : Equipes : Bernard demandait à passer le nombre maxi de joueurs pour les M15 à M20 à 10 joueurs. Décision : pas de changement, les équipes M15 à M20 peuvent être constituées de 12 joueurs au plus.

"De seniors à M15, les équipes sont constituées de **six** joueurs au moins et de **douze** au plus, dont six évoluent ensemble sur le terrain

Les équipes de M13 sont constituées de **4** joueurs au moins et de **8** joueurs au plus, dont 4 évoluent ensemble sur le terrain."

- *Article 23 : POULE FINALE ARA SENIORS M/F DE 1ère DIVISION REGIONALE :*
précisions en gras ajoutées

"À l'issue de la poule finale, le 1er dans chaque genre sera champion et championne de la Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES et sera proposé à l'accession directe à la N3. En cas de refus, l'accession sera proposée aux 5 autres participants à la poule finale dans l'ordre du classement de cette dernière, si aucune équipe ne souhaite monter la place sera proposée aux 3 équipes suivantes dans le classement **général de 1ère Division de chaque zone géographique dans chaque genre.**

Pour participer À LA POULE FINALE ARA un joueur ou une joueuse devra avoir disputé au minimum trois (3) rencontres du championnat régional de 1ère division avec son club ou l'UGS. **Cette règle s'applique également de la catégorie M15 à M20."**

- *ARTICLE 29 - Devoir d'accueil et de formation : Bernard demandait à fusionner les genres si 1 seule équipe en Régionale, décision : nous restons sur des licences du même genre si une seule équipe sénior.*

"*licences **du même genre pour les catégories de M7 à M20** si une seule équipe sénior en nationale ou en régional."

3 . Gestion des salariés

➤ **Loïc Bellenger :**

Statut d'auto entrepreneur son contrat actuel arrive à échéance le 15 Octobre.

Suite aux échanges avec le CD 63 :

Missions départementales : 461h dont 280h rémunérées par la ligue

Missions régionales : 610h : intégralement rémunérées par la ligue

Volume horaire total de 1071 h

Il y aura donc 2 payeurs la Ligue et le CD 63. Rémunération > à ce qu'il a actuellement d'environ 500 € par an.

En attente de l'accord définitif du CD63

➤ **Sandrine Lurol :**

Intégration dans son emploi du temps de missions de structuration (4 à 6 h semaine), de formation de cadres, au club de Saint Fons.

Nathalie fait remarquer qu'elle pourrait aussi s'occuper de détecter des potentiels arbitres.

Sandrine est en train de faire un état des lieux, en attente de ce dernier pour suite à donner.

➤ Information sur les salariés Ex-Auvergne.

Jeannine informe qu'il y avait une assurance en place pour les salariés de la Ligue ex-Auvergne qui utilisaient leur véhicule personnel pour leurs déplacements professionnels. Assurance qui arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Pierre confirme que ce point fera l'objet d'une prospection dans le cadre du renouvellement de l'assurance Ligue qui arrive également à échéance fin décembre 2017.

4 . Pôles espoirs

Vous trouverez ci-joint le compte rendu de la réunion du 19 sept 2017, dans les locaux de la DRDJSCS.

Les informations recueillies, le positionnement commun Région - DRDJSCS doivent nous interpeller pour que la ligue s'adapte à la nouvelle donne.

Questions de Christian :

1) "Quel est le fonctionnement financier pour les pôles" ?

Pour cette saison chaque pôle à son propre compte bancaire. Toutes les subventions liées au fonctionnement, toutes les demandes arrivent à la Ligue. Chaque pôle aura son chéquier et envoie les justificatifs des dépenses au secrétariat de Grenoble.

2) Fonctionnement sportif

"Certains clubs qui forment et envoient des joueuses aux pôles (mais aussi aux sections sportives, aux sélections départementale et régionale) se font "piller" et en viennent à ne plus diriger leur jeunes sur ces structures. Peut-on prévoir une clause stipulant que (sauf cas exceptionnel) une joueuse n'a pas le droit de muter pendant la durée de sa formation ?"

Pas de solution miracle. Seul le règlement des pôles peut limiter les mutations pour les joueurs aux pôles mais pour tout le reste seul le respect entre les clubs peut limiter la casse.

3) La formation arbitrale

Nous débutons une formation (table de marque et arbitre) le 14 octobre en Auvergne. Christian informe qu'il a pris l'initiative de dire à Jérôme que la formation table de marque serait obligatoire pour l'ensemble des joueuses du pôle d'Issoire. Le bureau est d'accord pour rendre obligatoire la formation des joueuses à la table de marque.

5 . AG 9 décembre 2017:

Mise en place du calendrier lié à l'élection partielle.

Interrogation sur l'état d'avancement des comptes pour présentation en AG. Jean-Michel fait le point avec Laurène ce jeudi 18 Septembre.

6 . Services civiques

Daniel Maisonnial informe que certains service civique n'ont pas été suivis cette saison, donc vigilance pour la saison suivante.

3 nouveaux : comité de Loire, club de Villars et club de Chamalières. Durée de 8 mois. De 24h à 35h voire 48h.

7 . Questions diverses

Actuellement 4 lignes free de la Ligue ex-Auvergne sont prélevées sur les comptes de la Ligue.

Initialement ces abonnements étaient pour Nicolas Sauderbrey, sa femme, Jérôme Mialon et Guy Guy Wack.

Les lignes vont être résiliées.

En Rhône Alpes, les seules lignes sont pour la CRA et la CRS. Les techniciens sont dédommagés à hauteur de 20€ par mois.

Johann a contacté Nathalie car la Fédé n'a pas validé l'UGS de Claix/Vallée de la Gresse. Nathalie va prévenir l'arbitre pour laisser la rencontre se jouer ce week-end.

Lors de l'interpellation de la Fédé par la ligue en fin de saison dernière, la date butoir du 1^{er} juillet n'était pas à respecter puisque décision du ressort de la Ligue régionale.

La Ligue va monter au créneau envers la Fédé.

Jean-Michel nous informe que Jérôme Mialon était au même niveau depuis son embauche. Le BE acte son changement de niveau, passage au niveau 4.

8 . Dates des réunions à venir

Co Dir : 20 novembre 2017 à 19h30 à Bron

BE : Le Jeudi 19 octobre 2017 à 19h00 à Grenoble

Commissions : CRS Le 2 octobre 19h00 à Vaulx-en-Velin

Séance levée à 22h15.

La Secrétaire Générale
Corinne Lafitte